



# Protections réglementaires, foncières et contractuelles dans les communes littorales

Le littoral, du fait de sa richesse écologique et de sa fragilité, doit être correctement protégé. Mais cet espace restreint et convoité subit de nombreuses pressions, tant démographiques que foncières. Ainsi, dans le monde, près de 40 % de la population mondiale vivent à moins de 50 km des côtes.

La situation à l'échelle du littoral du Nord – Pas-de-Calais est la même : la pression urbaine est l'une des plus importantes de France avec 667 habitants/km<sup>2</sup> (contre 287 habitants/km<sup>2</sup> pour le littoral métropolitain). Seuls 12,5 % du littoral régional sont préservés : c'est presque trois fois moins que la moyenne nationale, estimée à 33,5 %. Les protections mises en œuvre sont encore trop peu ou mal appliquées pour le préserver efficacement d'une artificialisation\* croissante.

## Contexte

Les communes littorales métropolitaines accueillent environ 10 % de la population française (soit six millions de résidents permanents) alors qu'elles ne représentent que 4 % du territoire. La densité de la population, avec une densité moyenne de 287 habitants/km<sup>2</sup>, y est deux fois et demi plus forte que la moyenne nationale (environ 110 habitants/km<sup>2</sup>). Cette densité est très variable selon les entités et les échelles retenues :

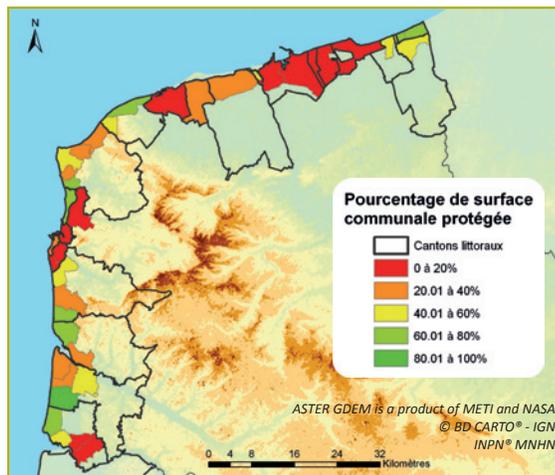
Les densités de population des communes soumises à la loi littoral en 1999 (Source : ORB NPdC d'après INSEE).

| Façade littorale                   | Surface (en km <sup>2</sup> ) | Population (recensement de 1999) | Densité de population (en hab/km <sup>2</sup> ) |
|------------------------------------|-------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------------------|
| France métropolitaine (hors Corse) | 20.261                        | 5.806.500                        | 287                                             |
| Nord - Pas-de-Calais               | 561                           | 374.300                          | 667                                             |
| Méditerranée                       | 5.451                         | 2.759.700                        | 506                                             |
| Manche - mer du Nord               | 2.978                         | 992.400                          | 333                                             |
| Atlantique                         | 11.831                        | 2.054.400                        | 174                                             |
| Corse                              | 3.718                         | 205.700                          | 55                                              |

Ainsi, la densité de population sur la façade littorale (667 habitants/km<sup>2</sup>) est deux fois supérieure à la densité régionale (environ 324 habitants/km<sup>2</sup>). La pression démographique est donc très élevée et constitue une menace sévère qui pèse sur les écosystèmes littoraux. Afin d'en limiter les effets, l'État a mis en place des moyens spécifiques telles que le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL), qui mène une politique de maîtrise foncière depuis 1975, ou la loi " littoral " promulguée depuis 1986 (et transposée aux articles L146-1 à L146-9 du code de l'urbanisme). D'autres outils réglementaires sont également utilisés pour la protection de ce territoire.

## Résultats

Les communes soumises à la loi " littoral " et proportion de leur surface ayant au moins une mesure de protection ou de gestion (Source : ORB NPdC d'après MNHN)



Le tableau ci-dessous compare les protections mises en place à différentes échelles : le territoire national, l'arrière-pays littoral, les communes littorales métropolitaines et celles du Nord – Pas-de-Calais.

Les aires protégées par secteur : surfaces et proportions (Source : ORB NPdC d'après MNHN).

| Protection              | France métropolitaine |               | Arrière-pays littoral de France métropolitaine |               | Communes littorales de France métropolitaine |               | Communes littorales du Nord - Pas-de-Calais |               |
|-------------------------|-----------------------|---------------|------------------------------------------------|---------------|----------------------------------------------|---------------|---------------------------------------------|---------------|
|                         | En ha                 | En %          | En ha                                          | En %          | En ha                                        | En %          | En ha                                       | En %          |
| APPB                    | 141671                | 0,26          | 3230                                           | 0,19          | 4311                                         | 0,18          | 467                                         | 0,83          |
| CELRL                   | 96608                 | 0,18          | 2546                                           | 0,15          | 87324                                        | 3,64          | 3616                                        | 6,45          |
| PNN                     | 1309014               | 2,39          | 687                                            | 0,04          | 687                                          | 0,03          | 0                                           | 0,00          |
| RBD                     | 39292                 | 0,07          | 2426                                           | 0,14          | 2532                                         | 0,11          | 455                                         | 0,81          |
| RNN et RNC              | 154992                | 0,28          | 1773                                           | 0,10          | 33169                                        | 1,38          | 657                                         | 1,17          |
| SIC et ZSC              | 4638246               | 8,46          | 123075                                         | 7,11          | 543820                                       | 22,68         | 4564                                        | 8,14          |
| ZPS                     | 4341655               | 7,92          | 111653                                         | 6,45          | 393835                                       | 16,42         | 2472                                        | 4,41          |
| <b>Total protection</b> | <b>8317785</b>        | <b>15,16</b>  | <b>396990</b>                                  | <b>22,93</b>  | <b>802439</b>                                | <b>33,51</b>  | <b>7071</b>                                 | <b>12,52</b>  |
| <b>Total</b>            | <b>54850752</b>       | <b>100,00</b> | <b>1731108</b>                                 | <b>100,00</b> | <b>2397906</b>                               | <b>100,00</b> | <b>56086</b>                                | <b>100,00</b> |

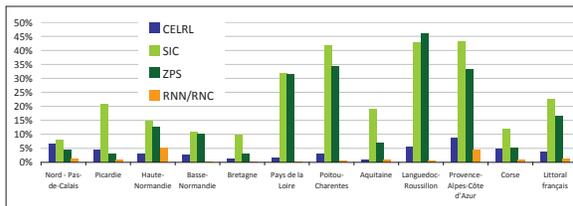
En vert les chiffres supérieurs à la moyenne des communes littorales métropolitaines et en orange les chiffres inférieurs.

La proportion de zones protégées en Nord - Pas-de-Calais est supérieure à la moyenne des communes littorales métropolitaines, par ordre décroissant, pour les protections suivantes : les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB), les sites du CELRL et les réserves biologiques domaniales (RBD). En revanche, le Nord - Pas-de-Calais est moins bien doté pour les protections suivantes : les réserves naturelles nationales, les sites d'intérêt communautaire (SIC) et les zones de protection spéciale (ZPS).

Globalement, seuls 12,5 % du territoire littoral du Nord - Pas-de-Calais sont dotés d'au moins une mesure de gestion ou de protection contre 33,5 % au niveau national.

Les différents statuts de protection (CELRL, SIC, ZPS, etc.) n'ont pas à terme les mêmes objectifs et n'impliquent pas les mêmes niveaux de protection pour les sites concernés. Il n'est donc pas possible d'agrèger tous les espaces protégés afin de donner une vision globale des protections mises en œuvre sur le littoral. Certains espaces protégés sont analysés de manière séparée et comparés aux autres régions ainsi qu'à la situation nationale.

**Part protégée des communes littorales par région en 2010 pour les protections suivantes : CELRL, SIC, ZPS et RNN/RNC** (Source : ORB NPdC d'après MNHN)



## Ce qu'il faut en penser

**Les réserves naturelles nationales** : près du tiers des réserves naturelles nationales est situé sur la frange littorale. Elles sont présentes dans toutes les régions littorales et concernent 29 955 ha. Les réserves naturelles nationales représentent plus de 1 % du territoire des communes littorales de Provence-Alpes-Côte d'Azur, de Haute-Normandie, du Nord - Pas-de-Calais et d'Aquitaine.

**Les sites du Conservatoire du littoral** : les sites du CELRL représentent 3,6 % du territoire des communes littorales et sont présents dans tous les départements littoraux. Ils représentent plus de 5 % de la surface des communes littorales de Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Nord - Pas-de-Calais et du Languedoc-Roussillon.

**Les sites d'intérêt communautaire** : beaucoup de SIC littoraux s'étendent en mer mais seules leurs parties terrestres sont prises en compte dans l'analyse. Ils représentent 543 800 hectares dans les communes littorales et couvrent plus de 40 % de la surface des communes littorales de Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Languedoc-Roussillon et de Poitou-Charentes. Le Nord - Pas-de-Calais est au dernier rang avec 8,1 %, malgré la création récente de nouveaux SIC. Dans les régions de tête, ce sont essentiellement de grands ensembles naturels qui ont été désignés : baie de Somme, delta du Rhône, calanques de Marseille, etc. Le faible niveau de désignation de notre région est dû principalement au caractère plutôt marin des SIC, comme en Bretagne.

**Les zones de protection spéciale** : les ZPS présentent une surface totale de 393 800 hectares dans les communes littorales.

La part du territoire couvert est variable suivant les façades. Elle représente plus du tiers de la surface des communes littorales du Languedoc-Roussillon, de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Poitou-Charentes. Le Nord - Pas-de-Calais se situe en queue de peloton avec 4,4 %.

Le littoral du Nord - Pas-de-Calais semble peu protégé (12,5 % de sa surface) ; de fait le taux de protection est presque trois fois inférieur à la moyenne nationale (33,5 %). Ce n'est qu'avec la prise en compte du PNR Caps et Marais d'Opale que la région peut rivaliser avec le niveau de protection du littoral en France. Or, les PNR n'offrent en réalité qu'un faible niveau de protection car ils ne disposent pas de moyens réglementaires leur permettant d'empêcher la destruction du patrimoine naturel : leur charte, en droit, n'est opposable qu'aux seuls documents d'urbanisme.

## Méthode

Une commune littorale est une commune pour laquelle la loi " littoral " s'applique en tout ou partie. Il existe plusieurs types de communes littorales :

- les communes de bord de lac dont la superficie est supérieure à 1 000 hectares ;
- les communes maritimes en bord de mer ou sur les rives d'un estuaire en aval de la limite transversale de la mer ;
- les communes d'estuaire et de delta situées entre la limite de salure des eaux et la limite transversale de la mer. Ces communes ont été récemment intégrées à la liste des communes soumises à la loi " littoral " (décret 2004-311).

Une liste des communes littorales est disponible sur le site de l'Observatoire du littoral. Selon cet organisme, la France métropolitaine compte 883 communes littorales maritimes auxquelles s'ajoutent 87 communes d'estuaire. Le Nord - Pas-de-Calais compte 37 communes littorales maritimes auxquelles s'ajoutent deux communes d'estuaire (Wimille et Outreau). L'arrière-pays littoral est constitué des communes non littorales des cantons littoraux.

Les RNR ne sont pas comptabilisées dans l'indicateur national : elles n'ont donc pas été prises en compte dans cette fiche.

## En savoir plus

- BEOUTIS, A., JEAN, P. & COLAS, S., 2009. L'Observatoire du littoral : démographie et économie du littoral. INSEE & SOeS, 22 p.
- COLAS, S., 2007. Le littoral, entre nature et artificialisation croissante. Le 4 pages de l'IFEN n°120. Institut français de l'environnement.
- Muséum national d'histoire naturelle [coord.]. 2003-2010. Inventaire national du patrimoine naturel, site Web : [www.inpn.mnhn.fr](http://www.inpn.mnhn.fr).
- SOeS, 2009. Indicateur : milieux naturels protégés par voies réglementaire, foncière et contractuelle dans les communes littorales. Version 2 de juin 2009. Observatoire du littoral.
- SOeS, 2010. " L'environnement en France, édition 2010 ", Références, juin 2010. Chapitre " Mer et littoral ".

### Sites internet

- Observatoire du littoral : [www.littoral.ifen.fr/](http://www.littoral.ifen.fr/)